

**Remarques du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2018-Rq-016**

**Séance du 15 mars 2018**

**Présentation de la méthodologie sur les enjeux écologiques, réalisée dans le cadre des projets d'accès alpins de la liaison ferroviaire Lyon-Turin**

Lors de sa séance du 15 mars 2018, le CSRPN a examiné la méthodologie sur les enjeux écologiques, réalisée dans le cadre des projets d'accès alpins de la liaison ferroviaire Lyon-Turin et a souhaité faire part des remarques suivantes :

Le CSRPN souhaite être rendu destinataire de la méthode de calcul détaillée utilisée dans le cadre de la méthode dite miroir.

Il conviendra que l'analyse soit étoffée sur les volets suivants :

- étude du fonctionnement hydraulique des milieux impactés ;
- meilleure prise en compte de la dimension « habitats ».

Le CSRPN préconise une prise en compte différenciée des mesures afin de ne pas amalgamer compensation agricole et compensation environnementale.

Le CSRPN insiste sur l'importance de l'évaluation des mesures de création / restauration. Les résultats de cette évaluation devront être pris en compte.

Le CSRPN fait part de son vif intérêt pour le catalogue des mesures et souhaite pouvoir en prendre connaissance lorsqu'il aura été rédigé.

Le CSRPN tient cependant à souligner les incertitudes quant aux résultats de cette méthode dans la mesure où, il n'existe pas de garantie du report des espèces impactées sur les zones de compensation.

le Président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

